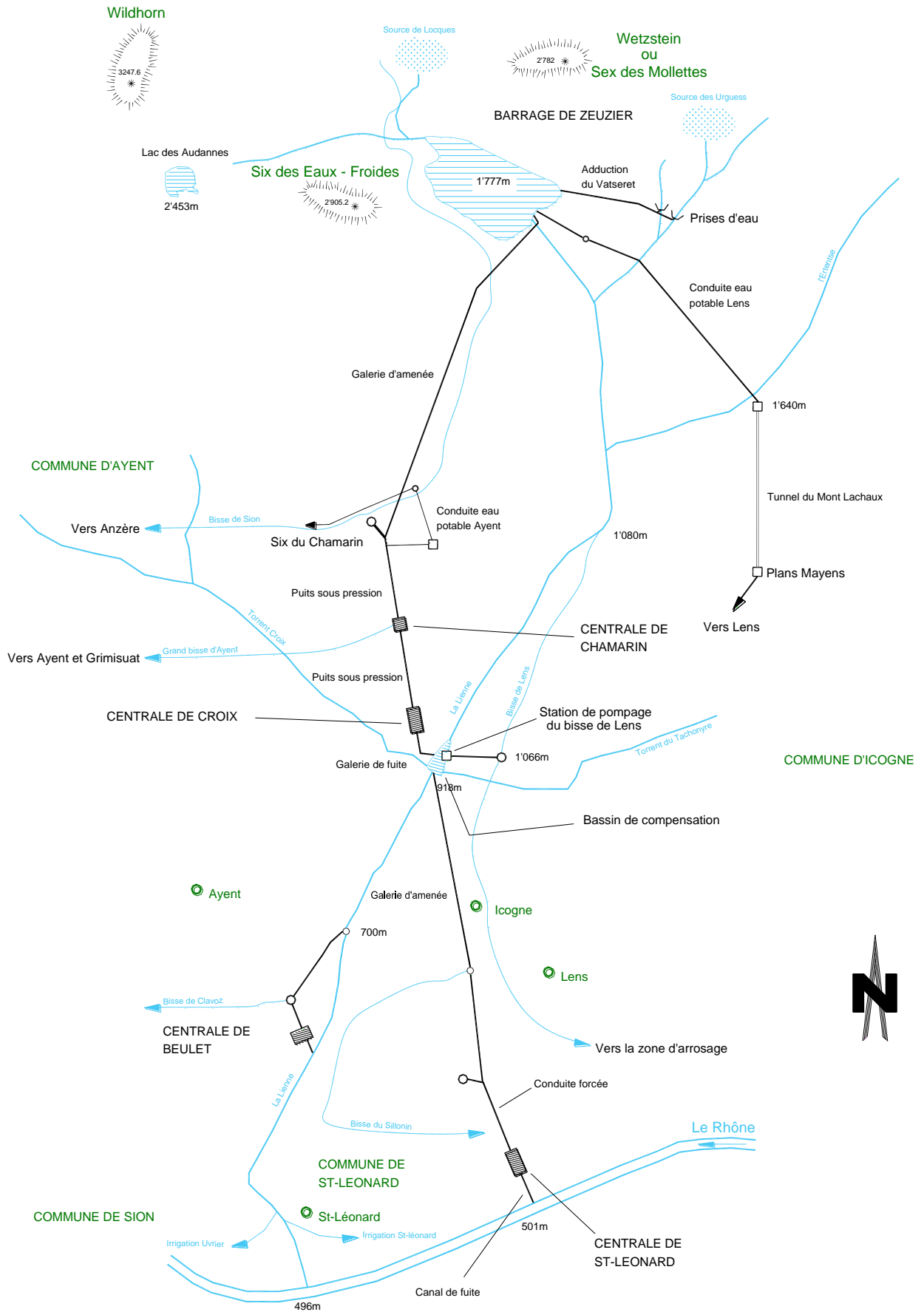


LIENNE

RAPPORT DE GESTION 2017/2018

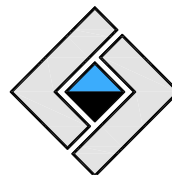
Situation générale



65^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

ELECTRICITE DE LA LIENNE SA



ACTIONNAIRES

BKW Energie SA, Berne	33 1/3 %
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	33 1/3 %
Ville de Sion, Sion	33 1/3 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2017 à 2020.

MM.	Philippe Varone	à Sion, Président
Mme	Eva Herzog	à Bâle, Vice-Présidente
	Christian Bitschnau	à Sion
	Lukas Häusermann	à Aarau
	Medard Heynen	à Ausserberg
	Christoph Röthlisberger	à Zurich

Délégué du Gouvernement valaisan

Vacant

Secrétaire du Conseil d'administration

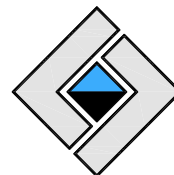
M. George Jenelten, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du soixante-cinquième exercice de la société, clos le 30 septembre 2018.

EXPLOITATION

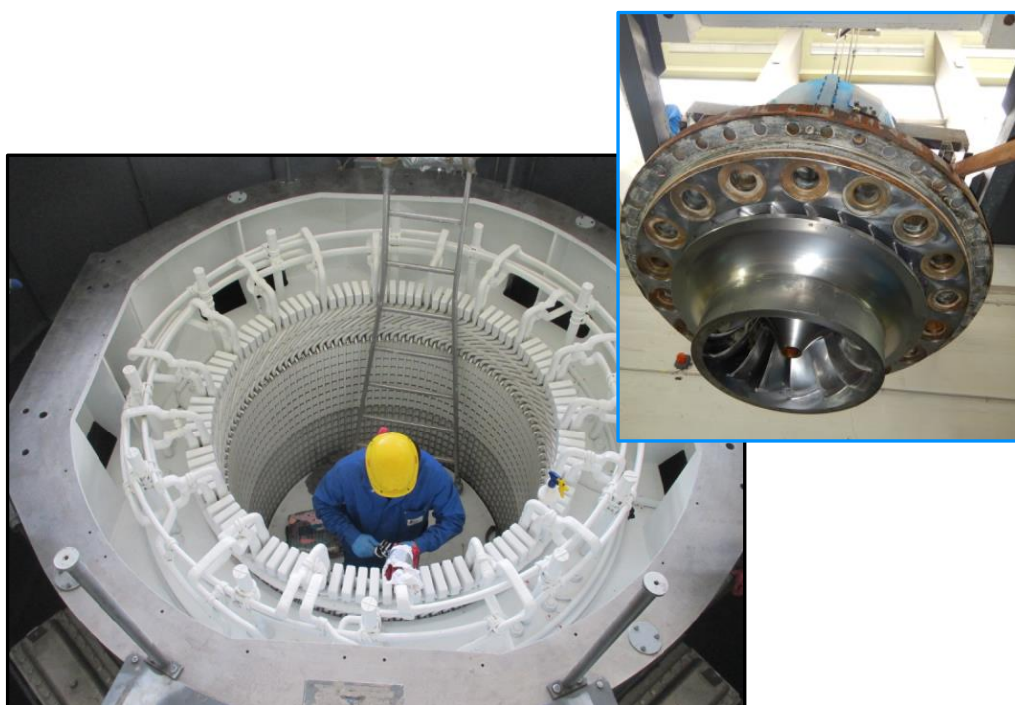
L'exercice sous revue a été marqué par un hiver exceptionnellement enneigé et un été à la pluviométrie extrêmement déficitaire. Sur l'ensemble de l'année, les apports d'eau se sont montés à 117 % de la moyenne multiannuelle. La production des alternateurs a atteint 267 mio de kWh, soit 112 % de la moyenne des vingt dernières années. L'énergie d'ajustement s'est quant à elle montée à 0.62 % de l'énergie à disposition des partenaires.

Suite à deux petits tremblements de terre, survenus dans les régions de Sierre et du col du Sanetsch, le personnel d'exploitation a procédé aux inspections post-sismiques des ouvrages de retenue de Zeuzier et Croix conformément aux directives de l'OFEN. Aucune anomalie n'a été constatée.

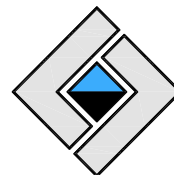
Durant les révisions annuelles des centrales, les travaux particuliers ont principalement porté sur la deuxième étape du renouvellement des protections électriques des alternateurs de Croix et de St-Léonard, le remplacement des installations d'extinction en cas d'incendie des groupes de Chamarin, Croix et St-Léonard ainsi que sur la grande révision du groupe 2 de St-Léonard. La turbine a été transportée dans les ateliers du constructeur pour y subir les interventions nécessaires ainsi que des transformations au niveau des paliers des aubes directrices afin d'améliorer la fiabilité du groupe sur le long terme. Le rotor de l'alternateur a été extrait afin d'effectuer une inspection approfondie des enroulements du stator.

Afin d'améliorer la flexibilité des centrales, la puissance minimale de turbinage de l'usine de Croix a été réduite de moitié environ. Cette évolution permettra de mieux optimiser les programmes de production et d'étendre les offres pour les prestations de services-système prévues dès 2019.

En ce qui concerne l'assainissement des cours d'eau, le dossier relatif aux débits résiduels à restituer au bassin de compensation de Croix fait toujours l'objet de discussions avec le Canton du Valais et les associations environnementales.



Inspection du stator de l'alternateur et démontage de la turbine du groupe 1 à St-Léonard

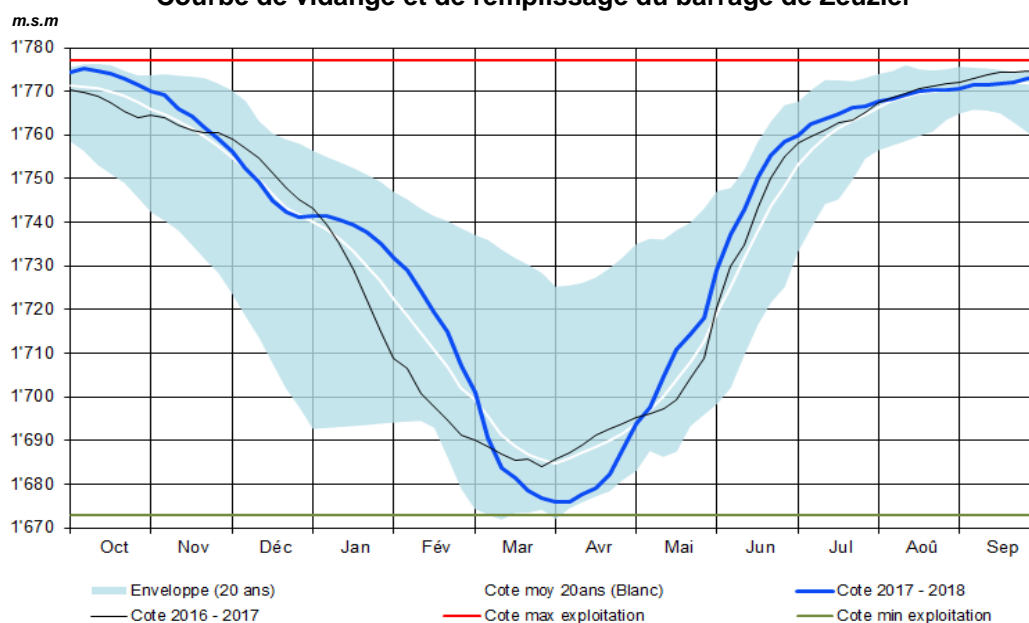


Bilan des apports d'eau

Les apports d'eau de l'année hydrologique 2017/2018 sont supérieurs de 16,63 % à la moyenne des 20 dernières années.

	2017/2018 mio m ³	2016/2017 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
Semestre d'hiver	14.843	13.372	14.344
Semestre d'été	105.806	75.020	89.103
Total annuel	120.649	88.392	103.447

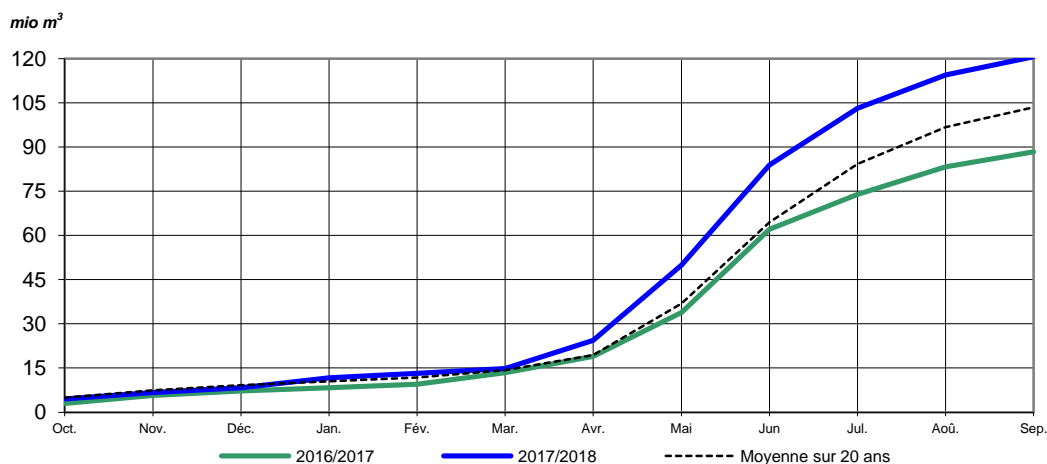
Courbe de vidange et de remplissage du barrage de Zeuzier

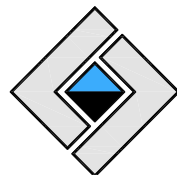


La répartition entre le bassin supérieur et le bassin intermédiaire est la suivante :

	2017/2018 mio m ³	2016/2017 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
<i>Bassin de Zeuzier</i>	85.582	66.385	77.220
<i>Bassin de Croix</i>	35.067	22.007	26.227
Total annuel	120.649	88.392	103.447

Apports cumulés à Zeuzier et à Croix





Fourniture d'eau potable

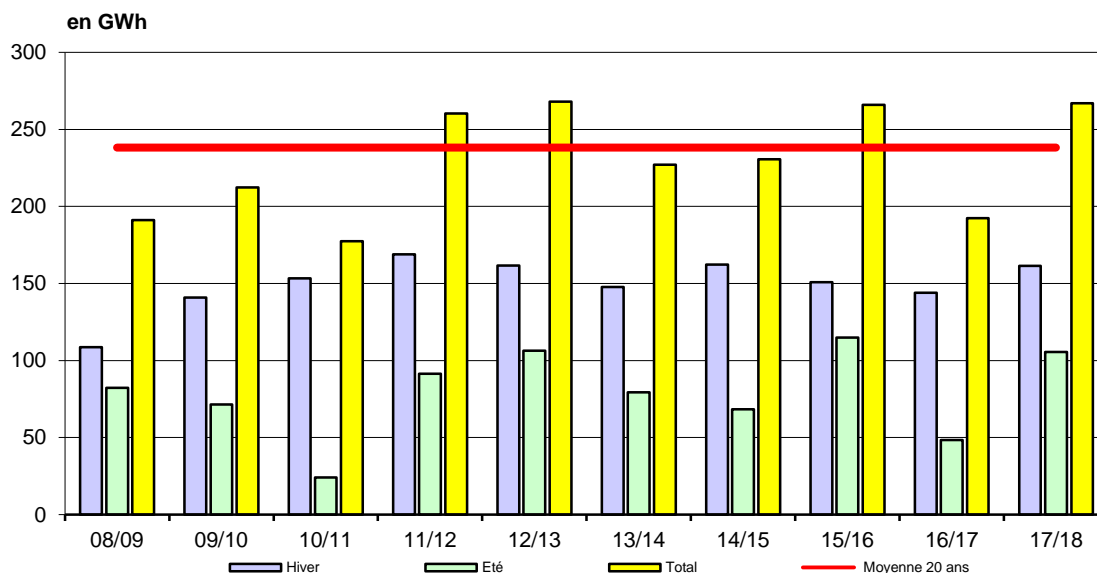
Durant l'exercice, 1'185'767 m³ d'eau ont été facturés pour l'alimentation en eau potable des communes d'Ayent, de Lens et d'Icogne.

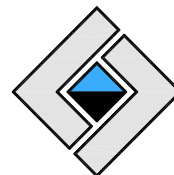
Bilan d'énergie

Durant l'exercice, les usines ont produit les quantités d'énergie suivantes :

Production alternateurs en GWh	2017/2018			2016/2017		
	hiver	été	total	hiver	été	total
Croix	102.787	55.684	158.471	91.966	23.525	115.491
St-Léonard	58.407	48.110	106.517	51.835	23.711	75.546
Chamarin	0.170	1.788	1.958	0.113	1.233	1.346
Total annuel	161.364	105.582	266.946	143.914	48.469	192.383

Production alternateurs en GWh	Moyenne des 20 ans		
	hiver	été	total
Croix	96.392	47.319	143.711
St-Léonard	54.434	39.032	93.466
Chamarin	0.013	1.089	1.102
Total annuel	150.839	87.440	238.279





COMPTES ANNUELS

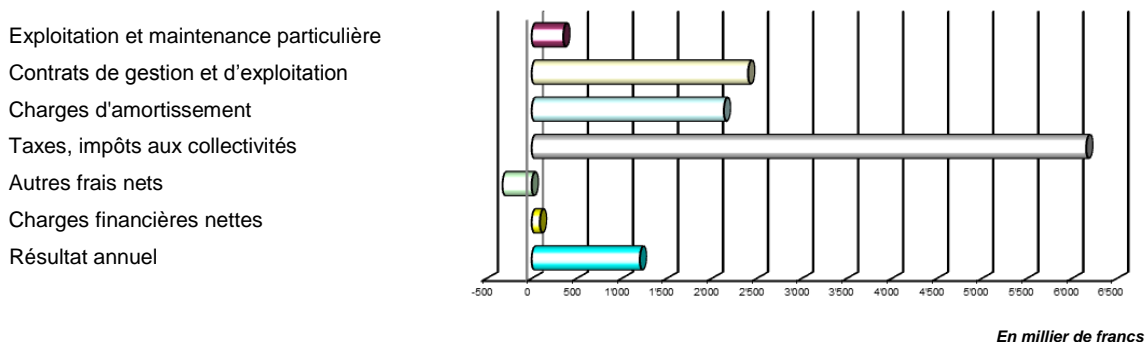
Les comptes annuels 2017/2018 de l'Electricité de la Lienne SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2017/2018 s'élève à Fr. 10'966'662.45, en augmentation de Fr. 1'013'417.06 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 12'008'693.59 contre Fr. 11'204'319.50 pour l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses est due principalement à une progression importante des apports d'eau. A elle seule, la rubrique "charges des concessions" varie de plus de 27,91 %.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés à la clôture de l'exercice pour la vente d'eau potable ainsi qu'à la vente d'énergie à Chamarin.

Les comptes de régularisation de l'actif englobent les primes d'assurances payées d'avance, ainsi que la normalisation des décomptes de l'énergie d'ajustement avec le gestionnaire du Groupe-Bilan.

Passif

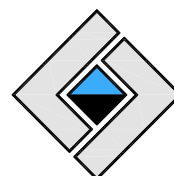
Les comptes de régularisation du passif englobent principalement les redevances courues, les dettes fiscales de 2012 à 2018, ainsi que la normalisation des décomptes des charges facturés aux partenaires.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

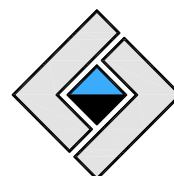
Organe de révision

L'Assemblée générale du 29 mars 2018 a confié le mandat de révision, pour une année, à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2017/18	2016/17
Frais annuels à la charge des partenaires	6	12 009	11 204
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers	7	1 231	1 013
Ajustement de la production		16	41
Autres produits d'exploitation		37	22
Produits d'exploitation		13 293	12 280
Achats d'énergie		-211	-222
Contrats de gestion et d'exploitation		-2 402	-2 582
Exploitation et maintenance particulière		-350	-408
Charges des concessions	8	-5 001	-3 909
Amortissements	2	-2 133	-1 985
Autres charges d'exploitation		-331	-308
Impôts sur le capital et impôts divers		-539	-539
Charges d'exploitation		-10 967	-9 953
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		2 326	2 327
Produits financiers		0	0
Charges financières		-90	-93
Produits/Charges hors exploitation		15	17
Résultat avant impôt sur le bénéfice		2 251	2 251
Impôt sur le bénéfice	9	-1 051	-1 051
Résultat		1 200	1 200



BILAN

en mille CHF	Annexe	30.09.2018	30.09.2017
Trésorerie	5	7 319	25
Créances résultant de ventes et de prestations	10	863	996
Autres créances à court terme	11	0	6 102
Actifs de régularisation	12	102	97
Actif circulant		8 284	7 220
Immobilisations corporelles	1-2	37 560	38 020
Immobilisations financières	3	20	20
Actif immobilisé		37 580	38 040
TOTAL DE L'ACTIF		45 864	45 260
Dettes résultant d'achats et de prestations	15	732	1 684
Dettes financières à court terme		12	12
Dettes financières à court terme portant intérêts	14	0	0
Passifs de régularisation	16	10 120	8 564
Capitaux étrangers à court terme		10 864	10 260
Dettes financières à long terme portant intérêts	13	5 000	5 000
Capitaux étrangers à long terme		5 000	5 000
Total des capitaux étrangers		15 864	15 260
Capital-actions		24 000	24 000
Réserve légale issue du bénéfice		4 800	4 800
Résultat de l'exercice		1 200	1 200
Capitaux propres		30 000	30 000
TOTAL DU PASSIF		45 864	45 260

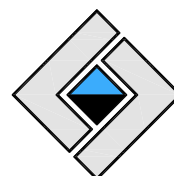


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2017/18	2016/17
Bénéfice de l'exercice	1 200	1 200
Amortissements	2 133	1 985
Cash flow	3 333	3 185
Variation de l'actif circulant net (liquidités et financement non compris)	734	1 815
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	4 067	5 000
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-1 673	-1 272
Investissements nets sur immobilisations financières	0	-8
Désinvestissement sur immobilisations corporelles	0	333
Flux de fonds relatifs aux investissements	-1 673	-947
Variation de l'activité de financement	6 100	-1 100
Flux de fonds relatifs aux financements	6 100	-1 100
Free cash flow	8 494	2 953
Dividende distribué	-1 200	-1 200
Variation des dettes financières portant intérêt	0	-3 000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-1 200	-4 200
Variation des liquidités	7 294	-1 247
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	25	1 272
Liquidités à la fin de l'exercice	7 319	25
Variation des liquidités	7 294	-1 247

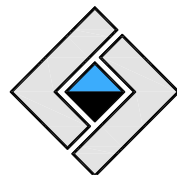


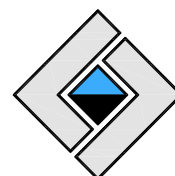
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 2'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.-- chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.10.2016	24 000	4 800	1 200	30 000
Attribution	0	0	0	0
Dividende	0	0	-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2016/2017	0	0	1 200	1 200
Capitaux propres au 30.09.2017	24 000	4 800	1 200	30 000

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.10.2017	24 000	4 800	1 200	30 000
Attribution	0	0	0	0
Dividende	0	0	-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2017/2018	0	0	1 200	1 200
Capitaux propres au 30.09.2018	24 000	4 800	1 200	30 000

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

L'Electricité de la Lienne SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

Personnel

L'intégralité du personnel est mise à disposition par l'Energie de Sion-Région SA qui administre et exploite la société.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour au maximum sur la durée de la concession. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2037.

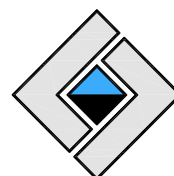
Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	40 ans
Installations partie électrique	15 – 35 ans
Installations partie hydraulique	15 – 80 ans
Equipements d'exploitation	8 – 15 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Matériel Mobilier Véhicules	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2016	476	143 100	0	102	143 678
Entrées	0	1 272	0	0	1 272
Sorties	0	-2 650	0	0	-2 650
Reclassification	0	102	0	-102	0
Valeurs d'achat au 30.09.2017	476	141 824	0	0	142 300
Amortissements cumulés au 01.10.2016	-476	-104 136	0	0	-104 612
Amortissements 2016/2017	0	-1 962	0	0	-1 962
Amortissements non planifiés	0	-23	0	0	-23
Sorties	0	2 317	0	0	2 317
Amortissements cumulés au 30.09.2017	-476	-103 804	0	0	-104 280
Valeur comptable nette au 30.09.2017	0	38 020	0	0	38 020
Valeurs d'achat au 01.10.2017	476	141 824	0	0	142 300
Entrées	0	1 673	0	0	1 673
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 30.09.2018	476	143 497	0	0	143 973
Amortissements cumulés au 01.10.2017	-476	-103 804	0	0	-104 280
Amortissements 2017/2018	0	-2 129	0	0	-2 129
Amortissements non planifiés	0	-4	0	0	-4
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 30.09.2018	-476	-105 937	0	0	-106 413
Valeur comptable nette au 30.09.2018	0	37 560	0	0	37 560



3- Immobilisations financières

Raison sociale et forme juridique	Siège	2017/2018		2016/2017	
		Capital	Droit de vote	Capital	Droit de vote
Lienne-Raspille SA	Crans-Montana	2 %	2 %	2 %	2 %

Le capital-actions est libéré à 40 %.

4- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires sont tenus de payer la part aux frais annuels de l'Electricité de la Lienne SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue au sens de la norme Swiss GAAP RPC 20.

5- Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale. Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeur.

6- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge à parts égales par les partenaires preneurs d'énergie.

7- Ventes d'énergie et d'eau à des tiers

en mille CHF	2017/18	2016/17
Vis-à-vis des tiers	1 231	1 013
Total	1 231	1 013

8- Charges des concessions

en mille CHF	2017/18	2016/17
Impôt spécial sur les forces hydrauliques au canton	2 389	1 814
Redevances hydrauliques, concessions aux communes	2 612	2 095
Total	5 001	3 909

9- Impôt sur le bénéfice

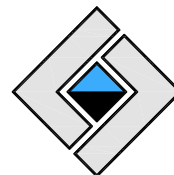
en mille CHF	2017/18	2016/17
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 051	1 051
Total	1 051	1 051

10- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	863	996
Total	863	996

11- Autres créances à court terme

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017
Vis-à-vis des tiers	0	0
Vis-à-vis des actionnaires	0	6 102
Total	0	6 102



12- Actifs de régularisation

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017
Actifs transitoires vis-à-vis des tiers	46	69
Actifs transitoires vis-à-vis des actionnaires	56	28
Total	102	97

13- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017			
Taux d'intérêt	Durée	Résiliation			
SUVA	1.57 %	21.11.11-21.11.19	-	5 000	5 000
Total				5 000	5 000

14- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017			
Taux d'intérêt	Durée	Résiliation			
Néant				0	0
Total				0	0

15- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017
Vis-à-vis des actionnaires	193	871
Vis-à-vis des tiers	539	813
Total	732	1 684

16- Passifs de régularisation

en mille CHF	30.09.2018	30.09.2017
Provision pour impôts	6 185	5 472
Provision pour redevances et impôt spécial	3 711	2 807
Passifs transitoires vis-à-vis des tiers	136	253
Passifs transitoires vis-à-vis des actionnaires	88	32
Total	10 120	8 564

17- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

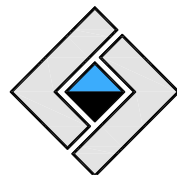
La société n'a pas de collaborateurs propres. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA.

18- Relations avec des sociétés liées

Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

19- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Lienne SA et le Canton du Valais concernant l'impôt sur le bénéfice. Les provisions pour les impôts 2012 à 2018 ont été calculées partiellement sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. Ainsi, au 30 septembre 2018, un passif éventuel estimé à 2,819 millions n'est pas reconnu par notre société et ne figure pas dans les états financiers. Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2017/18	2016/17
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	1 200 000	1 200 000
Résultat au bilan	1 200 000	1 200 000
Dividende 5 % (exercice précédent: 5 %)	1 200 000	1 200 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	0
Report à nouveau	0	0
Total	1 200 000	1 200 000

Sion, le 12 décembre 2018

Au nom du Conseil d'administration
Le Président La Vice-Présidente

Philippe Varone

Eva Herzog

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Electricité de la Lienne SA

Sion



En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie et annexe) de l'Electricité de la Lienne SA pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.


Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Christian Zermatten
Expert-réviseur

Sion, le 17 décembre 2018